



POUVOIR

L'ASSEMBLEE GENERALE DU COLLECTIF DES COPROPRIETAIRES DE CAP ESTEREL

se tiendra le 22 Septembre 2020 à 16H00

à CAP ESTEREL – SALLE du Bellevédère - Rue des Calanques

Il est rappelé, conformément aux STATUTS et au REGLEMENT INTERIEUR de l'Association que,

- Seuls les copropriétaires d'appartements de Cap Esterel à jour de leur cotisation de membre Adhérent peuvent voter
- Chaque mandataire peut recevoir jusqu'à dix délégations de vote.

Je soussigné (e) :

Propriétaire de l'Appartement : dans la Copropriété

Demeurant à :

E-mail (facultatif) : Téléphone (facultatif) :

donne par la présente pouvoir à :

Mr / Mme / Mllequi pourra, si le nombre de pouvoirs qu'il(elle) détient est supérieur à celui légalement autorisé, le transmettre à toute personne de son choix.

Soit à Mr / Mme / Mlle

En conséquence :

- Assister à ladite Assemblée et à toutes celles qui auraient lieu ultérieurement pour délibérer sur le même ordre du jour si, pour un motif quelconque, la première ne pouvait se tenir ;
- Prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour ;
- Signer toutes feuilles de présence et tous les procès-verbaux;
- Egalement faire le nécessaire, promettant d'avoir pour agréable et de ratifier ce qui aura été fait en mon nom.

A le

SIGNATURE DU COPROPRIETAIRE

VISA DU MANDATAIRE

Précédée de la mention « BON POUR POUVOIR » :

suivi de la mention « POUVOIR ACCEPTE » :